



ASSEMBLEE CONSULTATIVE



Réunion du : Mardi 9 mai 2024

Clubs représentés : SCPP Wingles – ES Labeuvrière – FC Auchel – FC Lillers – US Gonnehem – AS Auchy – ES St Laurent – O. La Comté – FCF Hénin – JF Guarbecque – AS Bailleul –

Comité : Mme Evelyne BAUDUIN –

Directeur : MM. Pascal WATEL – Marc TINCHON – Denis LAMORILLE – Daniel SION – Richard RATAJCZAK – Serge PAUCHET – Francis LEYVAL –

ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour de l'assemblée générale électorale du **14 Juin** est approuvé.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Les modifications des statuts type et des règlements généraux de la FFF d'une portée générale et décidées lors des assemblées fédérales de **décembre 2023** et **juin 2024** seront présentées sans qu'elles ne soient soumises au vote.

VŒUX

Les 14 vœux reçus ont fait l'objet d'une étude en compagnie de leurs rédacteurs. Il en résulte :

→ Des vœux non exprimés dans les textes réglementaires et qui relèvent de l'organisation générale soit dans le cadre de l'établissement des calendriers, soit dans le cadre de la programmation des matchs remis. Les auteurs de ces vœux ont été renseignés sur le fonctionnement et informés que l'assemblée générale n'aura pas à statuer. Il s'agit des vœux suivants :

> Le report d'un match sur un jour férié ou un week-end prolongé doit être annoncé au moins un mois à l'avance.

> A part la coupe de France et la coupe Gambardella privilégier le départ rapide des championnats pour éviter les matchs en semaine.

> Afin de respecter l'équité faire disputer un maximum de matchs d'un même groupe le même jour ou le même week-end ainsi quand au moins 3 matchs d'un groupe sont remis établir une remise générale pour ce groupe.

> Annoncer les changements d'horaire, de terrain, au moins 5 jours à l'avance ; à défaut solliciter l'accord des clubs.

> Annoncer les tours de coupe en jeunes et des différentes phases de championnat 15 jours à l'avance.

→ Trois vœux qui n'entrent pas dans les prérogatives du district seront exposés en assemblée générale sans être soumis au vote

> Vœu de l'AS BAILLEUL suggérant d'équiper les arbitres en « caméra piétons » :

Soumis au service juridique de la FFF, il nous a été conseillé de ne pas le présenter en Assemblée Générale.

> Vœu de l'O. LIEVIN concernant la mise en œuvre de l'application FAL :

En l'état actuel la FFF envisage l'utilisation de cette application en début de la saison 2024/25 en y incluant les améliorations remontées des ligues et des districts.

> Vœu de la JF GUARBECQUE et de l'O. LA COMTE concernant la parution des modifications dues aux arrêtés municipaux afin que les clubs soient informés plus tôt :

En l'état actuel l'accord signé entre l'Association des Maires de France et la FFF fixe au vendredi 12h00 la limite d'envoi des arrêtés municipaux. De ce fait, il devient impossible de porter à la connaissance des clubs les modifications avant l'après-midi du vendredi.

→ Vœux de **LA COMTE**

- Restreindre la date limite des engagements tardifs à la 2^{ème} journée.
- Limiter dans les divisions inférieures le nombre d'équipes à 10.
- En accord avec le club et pour éviter les problèmes posés cette saison par les groupes de D7 recomposés il est suggéré de limiter les groupes de D7 au moment de leur composition à 11 équipes de manière à pouvoir y inclure un engagement tardif, cette équipe prenant la place de l'exempt ; au-delà, l'engagement tardif sera refusé.

→ Vœu de **LA BASSEE**

Créer un championnat U12

→ Vœu **du département jeunes**

Pour éviter les problèmes posés par les remises lors des brassages, il est proposé de démarrer les brassages de niveau 1 plus vite (en tenant compte de la contrainte présentée par la coupe Gambardella), de faire jouer les 2 premières journées consécutivement puis de faire jouer les 2 journées suivantes à partir des classements obtenus.

Pour les niveaux 2 (et 3 en U15) créer des groupes de 4 équipes qui disputent 3 rencontres avant que la 4^{ème} journée ne découle du classement établi.

De ce fait le championnat débiterait fin octobre-début novembre

→ Vœu **du district**

Article 92 des Règlements Généraux :

Imposer les demandes de dérogation pour tous les jeunes à 11 (sauf les D1) et le foot animation l'enregistrement par les clubs des demandes de dérogation pour le mercredi 12 heures.

Article 193 des Règlements Généraux :

La régularisation des sommes dues doit intervenir les 31 octobre – 31 décembre – 31 mars et 30 juin. Les clubs concernés reçoivent une mise en demeure de régler sous quinzaine. A défaut, à l'issue de cette période, toutes les rencontres des clubs concernés sont déclarées perdues par pénalité (3 à 0)

QUESTIONS DIVERSES

> Les représentants des clubs se sont étonnés de l'augmentation de certaines catégories de licences.

> Par ailleurs il a été évoqué un projet qui sera soumis à l'Assemblée de Ligue concernant l'obligation pour les équipes de D2 de disposer d'un encadrement diplômé. Cette évocation se basait sur, d'une part, le vote négatif sur le sujet lors de l'AG du District l'an dernier, et, d'autre part, sur l'ingérence de la ligue dans les compétitions de district.

La Présidente du District :

Evelyne BAUDUIN



Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK

